



POUR UNE CHASSE RESPONSABLE ET DURABLE !

CHARTRE DES CHASSES PROFESSIONNELLES AU PETIT GIBIER

Préambule :

La chasse professionnelle au petit gibier participe à la diversité des formes de chasse pratiquées en France et a toute sa place dans le monde cynégétique, pour autant qu'elle respecte un certain nombre de principes que l'Union Nationale des Chasseurs de Petit Gibier rappelle. En respectant cette charte, les chasses professionnelles pratiquent une chasse responsable et durable, dans le respect des valeurs de l'UNCPG.

1- Gibier de repeuplement

Engagement de réintroduire dans le milieu naturel des gibiers issus d'élevage et de filières d'excellence, sans risque de pollution génétique d'espèces déjà présentes. Une attention particulière doit être portée sur la capacité de ces gibiers de repeuplement à pouvoir s'alimenter de manière autonome, à pouvoir se reproduire à l'état naturel, et à pouvoir se défendre contre les prédateurs.

2- Bien-être animal et éthique du rapport

Respect du gibier vivant préalablement à sa réintroduction dans le milieu naturel, en particulier lors du transport. Respect de méthodes de réintroduction non stressantes pour les animaux. Respect d'un délai raisonnable entre les dates de réintroduction et les dates de chasse. Ce délai doit être apprécié au cas par cas, et doit permettre, en tout état de cause, au gibier d'avoir un comportement le plus naturel possible dans un environnement qui lui est familier. Recherche approfondie et systématique des animaux blessés, respect du travail des chiens de rapport. Présentation respectueuse des tableaux de chasse.

3- Aménagement du territoire à l'année.

Dans la plupart des cas les chasses professionnelles maîtrisent le foncier ce qui représente une opportunité remarquable de faire de leurs territoires des exemples d'aménagements pour favoriser la survie et la reproduction des animaux réintroduits.

Les chasses professionnelles s'engagent à maintenir durant toute l'année, y compris hors des périodes de chasse, des aménagements favorables au maintien et au développement du gibier de repeuplement, en particulier maintien de couverts, de postes d'agrainage de points d'eau. Maintien également d'un haut niveau de régulation des prédateurs, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Un suivi des oiseaux en fin de saison et un suivi des couvées permet d'inscrire les chasses professionnelles dans une démarche de haute qualité cynégétique,

4- Entretien des milieux naturels et respect de l'environnement

Veiller au ramassage systématique des étuis de cartouche, élimination de tous les déchets, préservation des habitats naturels, limitation des nuisances sonores, incitation à l'utilisation de munitions respectueuses de l'environnement (bourre grasse ou biodégradable, respect de l'usage de munitions adaptées au milieu), interdiction des pratiques à risque pour l'environnement.

5- Respect et valorisation de la venaison

Respect des normes sanitaires de traitement de la venaison, en liaison si nécessaire avec les services vétérinaires ou en partenariat avec un atelier de découpe agréé.

Distribution du gibier aux chasseurs, soit en plumes soit sous forme transformée adaptée aux modes de vie actuels (terrines, gibiers sous vide, prêt à cuisiner).

La pratique des chasses professionnelles repose sur des prélèvements de gibier qui dépassent souvent les besoins individuels de chaque chasseur. Il est donc du devoir des organisateurs de chasses professionnelles de faire bénéficier le plus grand nombre des éventuels surplus de gibier. Pour le surplus non distribué, engagement des chasses professionnelles de le recycler dans des circuits alimentaires adaptés respectant les normes sanitaires (y compris banques alimentaires, collectivités, écoles) et participation active à la promotion et au suivi de ces circuits.

6- Sécurité des personnes – relations avec les tiers

Rappel impératif des règles de sécurité avant départ de chasse. Contrôle des permis et des assurances. Respect des règles de sécurité durant toute la journée de chasse. Respect des règles vestimentaires de sécurité. Respect des riverains. Les organisateurs de chasses professionnelles, soucieux de l'image de leur pratique et de la pérennité de leur métier, s'engagent à un dialogue avec les principaux interlocuteurs concernés (riverains, associations locales, mairies, fédération départementale...), sur un rythme régulier, si possible annuel, et en fonction des spécificités locales.

7- Partenaire du développement économique local

Acteurs de l'économie locale, et chasseurs engagés, les organisateurs de chasses professionnelles sont conscients de la nécessité de développer un

tourisme cynégétique qui a toute sa place dans le développement touristique de la région dans laquelle ils opèrent.

8- Engagement vis-à-vis des jeunes chasseurs

Les organisateurs de chasses professionnelles en grande battue s'engagent à proposer, dans la mesure du possible, à de jeunes (ou moins jeunes) chasseurs quelques journées de chasse à la billebaude, avec chien d'arrêt ou de rapport, en cours ou en fin de saison, à des conditions financières adaptées. Ils s'engagent également à étudier avec bienveillance et à favoriser la tenue de manifestations cynégétiques sur leurs territoires favorisant ainsi la découverte de biotopes souvent remarquables au plus grand nombre.